



## **RÉUNION PLÉNIÈRE DU HCCP DU 21 JUIN 2022**

### **1.1/ Mot de M. Jacques Billant, préfet de La Réunion**

Le préfet salue l'ensemble des participants (liste jointe en annexe 1) et les informe de la nomination de Mme Nathalie INFANTE comme Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales (SGAR) de La Réunion à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Il rappelle que le comité plénier du HCCP, réuni pour la première fois en 2022, est un espace fondamental d'échanges autour du thème de la commande publique.

Il insiste sur les différents aspects stratégiques de la commande publique qui apporte une réelle valeur ajoutée à l'économie réunionnaise et lui permet de surmonter ses difficultés structurelles et conjoncturelles et s'offrir un avenir plus serein.

Il rappelle que l'État agit pour améliorer la transparence, la professionnalisation et la territorialisation de la commande publique.

En matière de transparence, l'État a d'ores et déjà proposé, aux principaux donneurs d'ordre publics, la signature d'une Charte des modalités d'exécution des contrats de la commande publique.

L'État participera également activement à la mise en place de la plateforme de la commande publique et sera moteur dans l'organisation des assises des délais de paiement prévues au second semestre de l'année 2022.

La professionnalisation des acteurs de la commande publique (élus, acheteurs et entreprises) se fera par la formation ; ce qui est en cours de finalisation dans le cadre de la formalisation du référentiel des parcours de formation.

Par ailleurs, l'État a passé commande d'un Livre Blanc de la commande publique qui a pour objectifs de vulgariser le sujet, de rappeler les enjeux et de partager les bonnes pratiques locales ou nationales.

Quant à la territorialisation de la commande publique, elle est un objectif commun de l'ensemble des partenaires du HCCP et notamment des donneurs d'ordres afin que l'acte d'achat demeure un acte local et que les entreprises réunionnaises et principalement les PME et les TPE puissent obtenir une part plus importante des marchés proposés par les collectivités et services publics locaux.

Le préfet félicite les représentants de l'aéroport pour leur labellisation RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsable) et précise que Mme Mathilde MIEN, cheffe de projet à la Direction des Achats de l'État va présenter à distance le nouveau service ouvert gratuitement aux entreprises et aux acheteurs des trois fonctions publiques dénommé APProch.

Il rappelle que le HCCP de La Réunion est une instance d'intelligence collective et de concertation territoriale, dont l'objectif est de pérenniser une commande publique responsable et durable et d'en maximiser les retombées économiques et sociales au profit de son écosystème et remercie les participants pour leur soutien aux personnes impliquées dans la réussite de la feuille de route et leur action au sein des groupes thématiques.

Puis il donne la parole au président Dominique Vienne qui précise l'ordre du jour du comité, particulièrement dense.

## **1.2/ Introduction par M. Dominique Vienne, président du HCCP**

Le HCCP, c'est le Parlement de la commande publique. On y trouve celles et ceux qui ont intérêt à ce que la commande publique soit bénéfique pour le territoire : filières économiques, cadres, administratifs, élus ou praticiens. En symétrie du Parlement nous portons l'intérêt général, que la commande publique ne soit pas un objet technique, froid, d'arrangement entre amis. La fierté de faire travailler les entreprises n'est pas un dû, c'est une satisfaction partagée.

« Concilier l'enjeu de l'entreprise, l'enjeu de la collectivité et l'enjeu du bien commun (la réalisation de l'ouvrage). »

Faire de la commande publique un levier de développement socio-économique, responsable, durable et résilient :

- ⌚ Faciliter la mise en réseau : au travers de groupes thématiques, de chartes...
- ⌚ Mutualiser les ressources,
- ⌚ Performance de la commande publique,
- ⌚ Maximiser les retombées socio-économiques. Je soulignerai, à ce propos, la Loi EROM (loi pour l'égalité réelle en Outre-mer), une loi propre aux Outre-mer adoptée le 14 février 2017 dont l'article 73 précise que les acheteurs publics peuvent réserver jusqu'à 1/3 de leurs marchés aux PME locales (voir page 6) ; l'obligation est faite pour les soumissionnaires à un marché public d'une valeur estimée du besoin supérieur à 500K€ de présenter un plan de sous-traitance aux PME locales. Le HCCP va lancer une étude sur le sujet notamment pour mieux faire connaître cette loi.

Un gros sac de nœuds : les acheteurs, qu'ils soient élus ou praticiens, sont confrontés à un problème. Il faut respecter des contingences. Depuis le 2 mai 2022, décret d'application de la Loi Climat & Résilience, il est interdit de mettre le critère prix comme critère d'achat.

Acte de plus en plus normatif et complexe, et en même temps un acte de plus en plus stratégique et politique. Est-ce de la responsabilité des élus, des acheteurs ou des entreprises ? Non d'aucun d'entre eux. C'est l'affaire de tous et de chacun ! C'est tout l'enjeu de ce Parlement de la commande publique. Sans dialogue et sans confiance, on trouvera facilement l'occasion de trouver le point de défaut chez l'autre. On est donc condamné à réussir ensemble. C'est une œuvre commune, de faire de la commande publique un acte de transformation et de développement socio-économique.

La commande publique est un objet chaud et politique. Faire mieux et fort ensemble !

## **2/ Indicateurs de la commande publique**

*L'ensemble des indicateurs présentés sont à retrouver en annexe 2.*

**2.1/** M. Mekraoui, chef de la division Études de l'INSEE, présente les indicateurs relatifs à l'emploi salarié total et par secteur, à l'emploi intérimaire et aux créations d'entreprises.

Les tendances concernant l'emploi salarié sont nettement à la hausse (indice de 125 au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 par rapport à la base 100 au T4 de 2010 (contre un indice de 106 pour France hors Mayotte).

Par secteurs, les taux, pour les mêmes périodes sont mentionnés entre parenthèses : construction (112), industrie (116), tertiaire marchand hors intérim (122), tertiaire non marchand (128).

L'emploi intérimaire atteint un indice de 270 à La Réunion (140 en France).

Quant aux créations d'entreprises, y compris les micros entreprises, l'indice est de 175 à La Réunion, proche de l'indice de la France entière.

**2.2/** M. Alexandre Vidal et Florian Beaulieu, chargés d'études économiques à la CERBTP commentent l'évolution de la conjoncture du BTP, des consultations de travaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, des indices et des index du BTP et des chantiers bloqués, retardés et/ou arrêtés. Ils précisent également l'état des projets du plan de relance.

### Suivi régional de la relance de l'économie de la filière Construction

La CERBTP, dans le cadre du HCCP, a mis en place une note trimestrielle spécifique qui fait état du suivi de la relance concernant l'activité du bâtiment et des travaux publics.

Après l'arrêt quasi-total de la filière durant une partie du confinement, l'enjeu est désormais de suivre sa capacité à rebondir. La CERBTP, en tant qu'observatoire de la filière construction, a donc adapté ses outils de suivi de l'activité économique à cet enjeu.

Le présent document fait état des différents indicateurs conjoncturels de l'activité du BTP.

Consulter le document : <https://bit.ly/37zb7wG>.

### Index du Bâtiment et des Travaux Publics (CERBTP)

Les dernières valeurs des indices et des index locaux du BTP à mars 2022 sont disponibles sur le site internet de la Cellule Économique Régionale du BTP.

Découvrez le fichier Excel contenant les dernières valeurs disponibles (de mars 2022) des indices et des index du BTP : <https://bit.ly/3M1fYWq>.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de l'évolution des index, la CERBTP met également à disposition une note mensuelle précisant, pour chaque indice et index, l'évolution sur 1 mois et sur 12 mois ainsi que les facteurs de contributions à ces évolutions.

<https://bit.ly/311TIFn>.

### Chantiers bloqués, retardés, arrêtés :

En mai 2022, la CER BTP a lancé une étude (questionnaire toujours en cours), auprès des

maîtres d'œuvre (architectes) afin d'identifier les chantiers rencontrant des difficultés. L'objectif de l'étude est de connaître l'état d'avancement des chantiers, d'identifier les points de blocages, de renseigner les potentiels retards et de déterminer les leviers possibles afin de débloquer la situation.

Les premières difficultés identifiées concernent des défaillances d'entreprises et des difficultés à les remplacer, des dépassements de coûts, des problèmes de maîtrise d'œuvre et de coordination sur chantier. Certains rencontrent un blocage au niveau de l'obtention du permis de construire ou d'un arrêt du chantier par l'inspection du travail.

#### Plan de relance :

Concernant le suivi des projets du plan de relance : à juin 2022, 151 projets ont reçu un financement représentant environ 261 millions d'euros de montants de travaux (et non un montant de subventions) portés par 55 maîtres d'ouvrage. La CER BTP précise que ce sont des données déclaratives et pas encore consolidées. Les principaux maîtres d'ouvrage sont l'État avec 43 projets (Préfecture, Gendarmerie Nationale, DEAL...), suivi des mairies (33 projets) et du Conseil Régional (31 projets).

**2.3/** M. Xavier Bignon, responsable de la Division Réseaux de la **DRFIP**, fait un point de l'évolution tendancielle du délai global de paiement (DGP) moyen de janvier à mai 2022, en comparaison avec la situation 2021.

Pour mémoire, le délai de paiement prévu à l'article L.2192-10 du Code de la commande publique est de trente jours pour l'État et les collectivités et établissements publics locaux (article R.2192-10) et de cinquante jours pour les établissements publics de santé (article R.2192-11).

Sphère État : délai conforme aux dispositions réglementaires.

- DGP État : 28,57 jours (+28,64 % par rapport à mai 2021) ;

- Taux de paiement moyen de la commande publique à 30 jours de l'État : 75,95 % (-3,21 points)

Sphère locale : progrès relevé permettant de rapprocher le délai de paiement des dispositions réglementaires, avec encore des disparités importantes entre collectivités du bloc communal.

- DGP Collectivités locales : 35,19 jours (-1,81 % par rapport à mai 2021) ;

- Taux de paiement moyen de la commande publique à 30 jours des collectivités : 64,15 % (-2,47 points)

Sphère hospitalière publique : dépassement maîtrisé du délai réglementaire, avec des difficultés à améliorer durablement la réactivité des paiements fournisseurs.

- DGP Établissements publics de santé : 59,97 jours (-0,67 % par rapport à mai 2021) ;

- Taux de paiement moyen de la commande publique à 50 jours des Établissements publics de santé : 53,69 % (+0,61 point).

Au sein du délai global de paiement, partagé entre l'ordonnateur (pouvoir adjudicateur) et le comptable public (chargé notamment du contrôle de la régularité de la dépense et de la

sécurisation des paiements), la part de ce dernier s'établit à 4,3 jours pour les sphères État et collectivités et 4,08 jours pour les établissements de santé, ce qui correspond à un niveau de performance nettement supérieur aux engagements de la DGFIP (7 jours pour l'État et le secteur local et 10 jours pour les établissements publics de santé).

Le président regrette d'une part les retards dans le lancement de travaux du fait de la non-délivrance de permis de construire par les communes et, d'autre part, que les entreprises en contrats avec les établissements hospitaliers soient payées avec autant de retard.

Mme Lenormand (ARMOS) constate que le dépassement du coût de certaines opérations peut atteindre 50 % en 2022 et qu'il devient difficile de lancer des appels d'offres pour les bailleurs sociaux.

Pour sortir des sentiers battus et éviter les impasses, le président propose de dissocier le foncier du coût du bâti et d'envisager de signer des baux emphytéotiques dans le cadre de l'accession à la propriété.

Mme Lenormand précise que les collectivités ne sont pas favorables à cette proposition mais confirme qu'il faut effectivement arriver à baisser le coût du foncier et envisager des solutions pour freiner la hausse du coût des matériaux, chers à l'importation.

Le préfet confirme que les prix ont augmenté en 2021 du fait de la reprise ainsi qu'en 2022 (problématique de l'insuffisance de containers, course aux matériaux, guerre en Ukraine...) mais qu'il n'y a pas de recette miracle pour résoudre ces difficultés.

### **3/ Projet APProch et Transformation Numérique de la Commande Publique (TNCP)**

Depuis deux ans le HCCP travaille et réfléchit sur la capacité à digitaliser et rendre accessible l'information sur la commande publique de manière concertée entre le HCCP, la CMA, l'ADIR et l'association Stratégie du Bon Achat sous le prisme : amont / pendant / aval, à savoir : Connaître en amont la programmation des achats, connaître les appels d'offre et après comment les appels d'offre ont été attribués.

D'où l'invitation faite par le HCCP à Mathilde Mien, Cheffe de projet à la Direction des Achats de l'État (DAE) d'intervenir pour présenter le portail APProch porté par le Plan TNCP (Transformation Numérique de la Commande Publique) consultable via le lien : <https://www.economie.gouv.fr/daj/plan-transformation-numerique-commande-publique>), lui-même porté par la DAJ de Bercy.

Le TNCP vise à la dématérialisation complète de la commande publique, de sa phase amont jusqu'à sa phase aval, et notamment l'interopérabilité entre les différents profils acheteurs existants.

Le portail APProch est un nouveau service ouvert gratuitement aux entreprises et aux acheteurs des trois fonctions publiques : les ministères, les établissements publics, les établissements hospitaliers et les collectivités territoriales.

Son objectif est de faire connaître les projets d'achats des acheteurs publics (sur la base du volontariat de publication) auprès des entreprises.

Mathilde Mien précise que cet outil en est actuellement au stade du projet d'achat (en amont de la consultation) qui peut donc évoluer à tous moments et n'est donc ni engageant pour l'acheteur ni pour l'entreprise. APProch permet aux acheteurs publics de mettre en visibilité aux entreprises des perspectives d'achat avant que l'appel d'offres soit publié.

APProch permet aux entreprises de rechercher des projets d'achats sur leur cœur de métier. A découvrir sur le site <https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

Le président souligne tout l'intérêt de ce portail et précise que lorsqu'un projet d'achat est connu six mois à l'avance cela permet à une TPE-PME de s'organiser en conséquence plutôt que lorsqu'elle a seulement 30 jours pour répondre à un appel d'offres.

Cette phase amont va dans le sens de la responsabilité partagée et de l'équité face à la commande publique : donner ses prévisions de marché c'est permettre au tissu économique de se préparer à répondre.

Pour sa part, le préfet se félicite de la volonté d'appropriation du portail APProch à La Réunion, et incite les fonctions publiques dont les collectivités à publier leurs promesses d'achats dans le courant de l'année 2022.

Mme Mien précise que le portail comporte déjà à l'heure actuelle 37 projets d'achats et qu'il sera ouvert à tous en juillet.

M. Buffi (CPME) regrette l'absence d'obligation pour les collectivités d'informer les entreprises en amont.

M. Maunier (CMAR) voit un intérêt pour développer le sourcing, désormais préconisé par Bercy.

Le préfet souhaite que cet outil soit présenté aux collectivités car il y a un vrai besoin pour les entreprises réunionnaises, et que les chambres consulaires en informent leurs adhérents.

Le président confie au GT4 du HCCP la mission de vérifier si c'est outil correspond exactement à nos besoins, comparativement aux outils développés dans d'autres régions (SCOPE en Occitanie, APOGE dans le Grand Est...).

M. Rivière (CIREST) indique que les prévisions d'achats sont souvent liées à l'obtention de subventions mais reconnaît que les cahiers des charges sont antérieurs de plusieurs mois au lancement des appels d'offres et s'engage à les publier à l'avenir.

Mme Mondon (CINOR) souhaite que la plateforme englobe l'ensemble de la chaîne des achats publics.

#### **4/ Label RFAR ( Relations Fournisseurs et Achats Responsables)**

Témoignage de Joan Payet, directeur des achats de l'aéroport Roland Garros, premier établissement d'outremer à recevoir le label RFAR décerné par la Médiation des entreprises.

En introduction de son propos, Joan Payet précise que le label RFAR désigne une relation durable et équilibrée avec le fournisseur et d'un achat conclu sous l'angle de la responsabilité sociétale. Il est attribué pour une période de 3 ans.

Aujourd'hui il y a 66 labellisés (le 1<sup>er</sup> l'a été en 2012), des entreprises privées (grandes entreprises et PME) comme des collectivités. Ce label est adossé à une certification ISO (20400), donc le labellisé est automatiquement certifié ISO.

La motivation de la recherche de ce label a été effectuée en conscience totale du rôle de l'aéroport à La Réunion qui est la porte d'entrée sur le territoire.

C'est également en cohérence avec ses engagements sur la Stratégie du Bon Achat et avec la synergie impulsée par le HCCP pour l'animation de l'écosystème de la commande publique. Par ailleurs l'aéroport a eu une culture de la certification puisque l'entreprise a été triplement certifiée ISO (9001, 14001 et 50001).

La démarche a démarré début 2021 et a duré environ 1 an. Elle a nécessité l'association étroite de toutes les instances de l'entreprise. Rappel : l'aéroport est une entreprise privée mais comme son actionnariat est 100 % public, il est soumis aux règles de la passation des marchés publics. L'aéroport a signé une charte puis a fait l'objet d'un audit de labellisation ; une fois le label obtenu pour 3 ans, l'aéroport fait l'objet d'un audit annuel de renouvellement.

Le label est articulé autour de 5 domaines déclinés eux-mêmes en 15 critères et apprécié selon 3 axes : s'engager explicitement, la pratique de ces engagements et le pilotage effectif de la démarche.

Les 15 critères portent notamment sur l'engagement de la gouvernance dans une organisation de démarches achats responsables, sur l'alignement de la politique d'achat et de la stratégie de l'entreprise, l'approche et le management du risque et la prévention de la corruption, la probité, la déontologie. Pour en savoir plus, consulter la présentation du label RFAR : <https://s3.eu-west-3.amazonaws.com/images.cna-asso.fr/cna/Charte-Label/2020+PRESENTATION+LABEL+RFAR+ver+FOM30102020.pdf>

L'aéroport a dû travailler très en amont sur sa politique d'achat, l'expliquer et la rendre la plus lisible possible. Aujourd'hui elle est consultable sur son site internet. Il a fallu travailler également sur la désignation d'un médiateur interne, c'est-à-dire une personne ressource pour désamorcer les conflits avant leur apparition.

Un travail sur le délai de paiement a également été réalisé, l'aéroport étant soumis à un délai de 60 jours mais s'engageant systématiquement dans ses contrats à payer à 30 jours.

L'aéroport a dû également montrer au labellisateur un plan d'action étayé, travaillé et réaliste et de le fixer dans un angle d'analyse et de pilotage qui fasse l'objet de rendez-vous réguliers avec les instances de gouvernance de l'entreprise.

Pour finir, à la question posée par le président « qu'est-ce que cette démarche de labellisation a changé pour l'entreprise ? » M. Payet a répondu qu'auparavant l'aéroport était très focalisé sur la partie amont et la facilité d'accès des entreprises à leur commande.

Ce label a amené un plus sur le travail de la relation avec le fournisseur une fois le contrat signé et comment on le conduit dans la relation économique. Aller au bout de la prestation avec un gain réciproque pour chacune des structures.

L'autre élément fondateur est l'association de toutes les forces vives de l'entreprise pour y parvenir.

M. Payet conclut que sans l'association de la gouvernance politique et sans l'association et la conviction des services internes, l'exercice atteint ses limites.

Le préfet félicite l'aéroport qui va servir de locomotive pour d'autres donneurs d'ordre amenés à suivre cet exemple, ce qui devait être le cas du Grand Port Maritime prochainement. Il considère que la transparence, la lisibilité et les relations avec les entreprises sont bénéfiques pour toute la chaîne de la commande publique.

## **5/ Charte du HCCP**

5.1/ signature de la Charte par le président du HCCP, le préfet de La Réunion et M. Patrice Selly, président de la CIREST (cf. annexe 3).

5.2/ signature de la Charte par le président du HCCP, le préfet de La Réunion et M. Patrice Selly, maire de la commune de Saint-Benoît (cf. annexe 4).

5.3/ signature de la Charte par le président du HCCP, le préfet de La Réunion et le GIP ECOCITE (cf. annexe 5).

## **6/ Charte des modalités d'exécution des contrats de la commande publique**

Le président insiste sur l'acte de désir que doit constituer la commande publique, tant pour la construction d'établissements scolaires, que la cantine, la formation professionnelle... et précise que le HCCP contribue aux actions menées dans le cadre de ses missions.

Le préfet remercie les membres des groupes thématiques, le SGAR et son équipe pour le travail réalisé.

6.1/ Charte signée par le président du HCCP, le préfet de La Réunion, le président de l'association SBA et le Conseil de l'Ordre des Architectes de La Réunion et de Mayotte (COARM) représenté par Mme Dagmar Gross, vice-présidente (cf. annexe 6).

6.2/ Charte signée par le président du HCCP, le préfet de La Réunion, le président de l'association SBA et l'INSEE, représenté par M. Jean-Eric Place, chef du service Administration des Ressources (cf. annexe 7).

## **7/ Conclusions**

Le préfet rappelle que la commande publique n'est pas un sujet technocratique mais un acte politique.

Les collectivités et les autres acheteurs doivent s'engager autour de ces enjeux, car le monde a changé et il faut désormais utiliser l'ensemble des outils disponibles, dont la commande publique fait partie.

Le préfet souhaite faire connaître, avec des exemples concrets, les actions mises en place par le HCCP, raconter son histoire, en quoi son existence a changé la vie des entreprises réunionnaises afin de mobiliser l'ensemble des responsables qui n'ont pas encore signé la Charte du HCCP et/ou celle de la commande publique, lesquelles ne font que rappeler le contenu des textes applicables à la commande publique.

Il remercie les intervenants pour leur présentation et l'auditoire pour sa participation.

Le président remercie également l'assistance et rappelle la possibilité de solliciter le secrétariat pour poser toutes les questions relatives à la commande publique à La Réunion, à l'adresse [hccp-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr](mailto:hccp-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr).

## **ANNEXES**

Annexe n°1 : liste des participants

Annexe n°2 : les indicateurs de la commande publique

Annexe n°3 : Charte du HCCP signée par la CIREST

Annexe n°4 : Charte du HCCP signée par la Commune de Saint-Benoît

Annexe n°5 : Charte du HCCP signée par le GIP ECOCITE

Annexe n°6 : Charte des modalités d'exécution des contrats de la commande publique signée par le COARM

Annexe n°7 : Charte des modalités d'exécution des contrats de la commande publique signée par l'INSEE